

**LE PIVOT**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2024**

**LE PIVOT**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 22



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
LE PIVOT

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LE PIVOT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ses produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, aux actifs nets et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gariépy Gravel Larouche Blouin*

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,  
CPA, S.E.N.C.R.L. <sup>1</sup>

Québec  
Le 18 mars 2025

---

<sup>1</sup> Par René Blouin, CPA auditeur

**LE PIVOT**  
**RÉSULTATS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Produits d'animation, programmation et vie communautaire (annexe A)	1 852 293 \$	1 639 383 \$
Produits de fonctionnement (annexe B)	1 445 964	1 411 573
Produits d'autofinancement (annexe C)	<u>444 588</u>	<u>429 213</u>
	<u>3 742 845</u>	<u>3 480 169</u>
<b>CHARGES</b>		
Charges d'animation, programmation et vie communautaire (annexe D)	2 147 538	2 201 022
Charges de fonctionnement (annexe E)	1 302 261	1 257 901
Charges d'autofinancement (annexe F)	87 422	80 381
Charges financières	52 627	41 298
Amortissement	<u>26 924</u>	<u>27 088</u>
	<u>3 616 772</u>	<u>3 607 690</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>126 073</b>	<b>(127 521)</b>
<b>AUTRES REVENUS (annexe G)</b>	<u><b>46 199</b></u>	<u><b>37 371</b></u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u><b>172 272</b></u> \$</u>	<u><u><b>(90 150)</b></u> \$</u>

## LE PIVOT

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds affectés à des projets spéciaux	Fonds affectés à un projet social structurant	Fonds affectés aux ressources humaines	Investis en immo- bilisations	Fonds non affectés	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	36 418 \$	100 000 \$	146 844 \$	81 105 \$	507 418 \$	871 785 \$	961 935 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(13 872)</u>	<u>186 144</u>	<u>172 272</u>	<u>(90 150)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>36 418 \$</u>	<u>100 000 \$</u>	<u>146 844 \$</u>	<u>67 233 \$</u>	<u>693 562 \$</u>	<u>1 044 057 \$</u>	<u>871 785 \$</u>

**LE PIVOT****BILAN****31 DÉCEMBRE 2024**

---

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	833 632 \$	861 950 \$
Épargne à terme (note 4)	420 456	400 000
Débiteurs (note 5)	216 268	92 832
Frais payés d'avance	<u>11 390</u>	<u>8 220</u>
	1 481 746	1 363 002
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)</b>	<u>97 688</u>	<u>124 613</u>
	<u>1 579 434 \$</u>	<u>1 487 615 \$</u>

## LE PIVOT

## BILAN

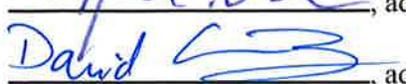
31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	314 467 \$	358 174 \$
Produits d'activités perçus d'avance	81 185	72 782
Apports reportés (note 10)	<u>109 269</u>	<u>141 366</u>
	504 921	572 322
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)</b>	<u>30 456</u>	<u>43 508</u>
	<u>535 377</u>	<u>615 830</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets affectés à des projets spéciaux	36 418	36 418
Actifs nets affectés à un projet spécial structurant	100 000	100 000
Actifs nets affectés aux ressources humaines	146 844	146 844
Actifs nets investis en immobilisations	67 233	81 105
Actifs nets non affectés	<u>693 562</u>	<u>507 418</u>
	<u>1 044 057</u>	<u>871 785</u>
	<u>1 579 434</u> \$	<u>1 487 615</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



 \_\_\_\_\_, administrateur


 \_\_\_\_\_, administrateur

## LE PIVOT

## FLUX DE TRÉSORERIE

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	172 272 \$	(90 150) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 924	27 088
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	(3 567)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(13 052)</u>	<u>(12 860)</u>
	<u>186 144</u>	<u>(79 489)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(123 436)	103 127
Frais payés d'avance	(3 170)	1 697
Créditeurs et charges à payer	(43 707)	100 754
Produits d'activités perçus d'avance	8 404	43 473
Apports reportés	<u>(32 097)</u>	<u>33 739</u>
	<u>(194 006)</u>	<u>282 790</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(7 862)</u>	<u>203 301</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(20 456)	(150 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(61 683)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>5 250</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(20 456)</u>	<u>(206 433)</u>
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Apports à titre d'apport reporté afférant aux immobilisations	<u>-</u>	<u>54 000</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	(28 318)	50 868
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	<u>861 950</u>	<u>811 082</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	<u>833 632</u> \$	<u>861 950</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**LE PIVOT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

---

**1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'offrir des activités culturelles et sportives à la communauté locale. Plus précisément, il vise à créer un milieu de vie pour favoriser l'épanouissement de l'individu et de la collectivité à partir des besoins et des ressources du milieu, en supportant et en encadrant les initiatives des gens d'ici, en créant ainsi un lieu d'appartenance pour la communauté. Il est un organisme enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE****ACCORD D'INFONUAGIQUE**

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Services d'infonuagique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

**3. MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**LE PIVOT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

---

**3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**CONSTATATION DES PRODUITS**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les inscriptions, les locations de salles et de terrains, les revenus de restaurants et de bars sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon l'écoulement du temps, lorsque ceux-ci sont mesurables et que le recouvrement est certain.

**COMPTABILITÉ PAR FONDS**

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans les fonds non affectés.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Les fonds affectés aux ressources humaines sont des fonds de prévoyance pour la retraite de certains employés. Les dépenses relatives aux départs à la retraite y sont incluses.

Les fonds affectés à un projet spécial structurant visent le démarrage d'un organisme à but non lucratif ou un projet d'économie social pouvant aider à l'autofinancement du Pivot.

Les fonds affectés à des projets spéciaux sont des fonds dédiés à la tenue d'activités futures.

**LE PIVOT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

---

**3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne à terme et des débiteurs à l'exception des sommes à recevoir de l'État.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**LE PIVOT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

---

**3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**PLACEMENT TEMPORAIRE**

Les placements d'épargne à terme sont comptabilisés au coût

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Ameublement de bureau	30 %
Équipement et outillage	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	20 %

**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**LE PIVOT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

---

**3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****ACCORD D'INFONUAGIQUE**

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

**VENTILATION DES CHARGES**

L'organisme classe ses charges en fonction de leurs affectations directement attribuables aux activités d'animation-programmation et d'autofinancement. Entre autres, l'attribution de la rémunération des employés est faite selon le temps consacré pour les employés concernés.

Les charges non attribuées aux activités d'animation-programmation et d'autofinancement sont présentées au titre des activités de fonctionnement de l'organisme.

La présentation des charges est faite aux tableaux des renseignements complémentaires.

**SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

**APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES**

L'organisme a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

La Ville de Québec met gratuitement des locaux à la disposition de l'organisme pour ses activités. De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a reçu diverses fournitures usagées.

## LE PIVOT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

## 4. ÉPARGNE À TERME

	2024	2023
Épargne à terme, intérêts au taux de 4.3 %, échéant en juillet 2025	<u>420 456</u> \$	<u>400 000</u> \$

## 5. DÉBITEURS

	2024	2023
Subventions à recevoir	202 623 \$	67 762 \$
Intérêts courus	8 470	9 501
CFBDC (gestionnaire de salle bingo)	4 894	5 374
Taxes à recevoir	281	9 844
Autres	-	351
	<u>216 268</u> \$	<u>92 832</u> \$

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement de bureau	36 584 \$	27 289 \$	9 295 \$	13 279 \$
Équipement et outillage	10 898	4 621	6 277	7 847
Matériel informatique	20 340	15 627	4 713	6 733
Matériel roulant	<u>134 082</u>	<u>56 679</u>	<u>77 403</u>	<u>96 754</u>
	<u>201 904</u> \$	<u>104 216</u> \$	<u>97 688</u> \$	<u>124 613</u> \$

## 7. ACCORD D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 44 588 \$ en 2024 (35 074 \$ en 2023). Ces charges sont présentées sous la rubrique charges financières 44 468 \$ en 2024 (34 954 \$ en 2023) et cotisations, licences et permis 120 \$ en 2024 (120 \$ en 2023) à l'état des résultats.

## LE PIVOT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

**8. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 51 000 \$ portant intérêts au taux de 9.45 %. Au 31 décembre 2024, la totalité de la marge de crédit est inutilisée et elle est renouvelable annuellement par l'institution financière.

**9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	2024	2023
Fournisseurs	66 753 \$	68 403 \$
Subvention à rembourser	-	44 360
Salaires et vacances à payer	167 270	164 443
Autres retenues à la source	18 980	15 633
Sommes à remettre à l'État	<u>61 464</u>	<u>65 335</u>
	<u>314 467 \$</u>	<u>358 174 \$</u>

**10. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des subventions reçues pour certains projets qui, en vertu d'affectation d'origine interne, sont destinées aux opérations de l'exercice subséquent et des montants reçus pour des activités d'animation et de programmation de l'exercice subséquent.

	2024	2023
Solde au début	141 366 \$	107 627 \$
Plus : Subventions perçues d'avance	109 269	141 366
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(141 366)</u>	<u>(107 627)</u>
Solde à la fin	<u>109 269 \$</u>	<u>141 366 \$</u>

**LE PIVOT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2024	2023
Solde au début	43 508 \$	2 368 \$
Plus : Subvention afférente aux immobilisations	-	54 000
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(13 052)</u>	<u>(12 860)</u>
Solde à la fin	<u>30 456 \$</u>	<u>43 508 \$</u>

**12. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS**

	2024	2023
Municipal	1 529 276 \$	1 434 238 \$
Provincial	669 803 \$	657 568 \$
Fédéral	48 009 \$	39 316 \$

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS****RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**LE PIVOT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

---

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**14. CONTINGENT DES VERSEMENTS**

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (contingent des versements) en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 décembre 2024, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

**15. AFFECTATION INTERNE**

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**LE PIVOT**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2024**

---

**16. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

## LE PIVOT

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>ANNEXE A - PRODUITS D'ANIMATION, PROGRAMMATION ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>		
Municipaux	837 563 \$	767 394 \$
Animation	677 198	635 732
Subventions et dons	179 195	159 265
Programmation	<u>158 337</u>	<u>76 992</u>
	<u><u>1 852 293</u></u> \$	<u><u>1 639 383</u></u> \$
<b>ANNEXE B - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Municipaux	693 213 \$	666 844 \$
Provinciaux		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	289 560	379 614
Ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport	243 278	190 037
Ministère de la Famille et des Aînés	122 859	61 244
Députés - soutien à l'action bénévole	11 035	15 800
Ministère du Revenu	6 865	6 010
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	-	4 863
Fédéraux	48 008	39 316
D'administration	18 094	34 984
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations	<u>13 052</u>	<u>12 861</u>
	<u><u>1 445 964</u></u> \$	<u><u>1 411 573</u></u> \$
<b>ANNEXE C - PRODUITS D'AUTOFINANCEMENT</b>		
Ressourcerie	254 457 \$	229 884 \$
CFBDC (gestionnaire de salle bingo)	84 797	86 680
Location de salles et de terrains	58 385	42 422
Activités	41 737	59 699
Machines distributrices	3 551	4 104
CFBDC (non régis)	1 661	4 151
Loto-Québec (reconnaissance bénévoles)	<u>-</u>	<u>2 273</u>
	<u><u>444 588</u></u> \$	<u><u>429 213</u></u> \$

## LE PIVOT

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>ANNEXE D - CHARGES D'ANIMATION, PROGRAMMATION ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>		
Compensation	18 555 \$	21 050 \$
Droits d'entrée	4 255	37 256
Matériel et fournitures	128 071	180 727
Salaires et avantages sociaux	1 781 003	1 708 213
Services professionnels	200 622	148 326
Transport	<u>15 032</u>	<u>105 450</u>
	<u><u>2 147 538</u></u> \$	<u><u>2 201 022</u></u> \$

## ANNEXE E - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Assurances	13 781 \$	13 821 \$
Cotisations, licences et permis	34 876	18 214
Entretien et réparations	22 399	27 793
Formation	12 556	9 235
Frais de bureau	8 420	11 411
Frais de déplacements	7 844	7 211
Frais de représentation et événements spéciaux	5 633	18 776
Honoraires professionnels	50 301	67 250
Publicité	12 283	15 859
Reconnaissance	9 858	-
Salaires et avantages sociaux	1 112 414	1 055 071
Télécommunications	<u>11 896</u>	<u>13 260</u>
	<u><u>1 302 261</u></u> \$	<u><u>1 257 901</u></u> \$

## ANNEXE F - CHARGES D'AUTOFINANCEMENT

Matériel et fournitures	8 488 \$	6 929 \$
Salaires et charges sociales	<u>78 934</u>	<u>73 452</u>
	<u><u>87 422</u></u> \$	<u><u>80 381</u></u> \$

**LE PIVOT**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

---

	2024	2023
<b>ANNEXE G - AUTRES REVENUS</b>		
Intérêts	46 199 \$	33 804 \$
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>3 567</u>
	<u>46 199 \$</u>	<u>37 371 \$</u>